

Acre (Israël)

No 1042

Identification

Bien proposé La vieille ville d'Acre

Lieu Galilée occidentale

État partie Israël

Date 30 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Tout au long de son existence, Acre a été un exemple exceptionnel de symbiose entre différentes cultures et valeurs. Sa situation géographique en fait un point de rencontre entre l'est et l'ouest. De par les luttes auxquelles se sont livrées les diverses cultures pour le contrôle de la cité, toutes les parties ont été exposées aux influences des autres.

Le caractère unique d'Acre se fait sentir lorsque l'on examine la ville des Croisés, qui ont amené avec eux en Terre Sainte la technologie de construction européenne, tout en se servant des matériaux du cru et en construisant selon les divers impératifs dictés par la situation géographique de la ville. Leur relation avec le lieu et la population locale a abouti au développement de la cité hybride de cette époque, à laquelle nulle autre ville européenne ne peut être comparée.

Acre évolua pendant 200 ans, atteignant son apogée mondiale à l'époque où elle était la capitale des Croisés, et la principale porte d'entrée, pour beaucoup de visiteurs, en Terre Sainte. L'autre exemple du caractère exceptionnel de la ville est le rôle que joua Acre dans les plans ottomans de construction. Lorsque les Mamelouks prirent la ville, ils tentèrent d'enterrer la cité d'origine. Cependant, pendant la reconstruction du XVIII^e siècle, les édifices originaux des Croisés servirent de fondations aux nouveaux bâtiments, ce qui conserva ainsi le tracé urbain fondamental de l'époque des Croisades.

Critère ii

Acre est le vivant témoin de l'existence de deux cultures aujourd'hui éteintes : celle des Croisés en Terre Sainte et celle des Ottomans. Seule la Terre Sainte pouvait voir naître une ville de pèlerins et de Croisés comme Acre. Au fur et à mesure de l'évolution de la région, Acre devint la seconde ville majeure du pays, derrière Jérusalem.

De par son ancien statut de capitale du royaume franc en Terre Sainte, Acre offre aujourd'hui des témoignages uniques du mode de vie particulier des Croisés, qui ne dura

qu'un bref laps de temps, au regard de l'Histoire, avant de disparaître. C'est dans la ville basse que l'on trouve le plus de témoignages de cette culture et de ce mode de vie : là subsistent une multitude de vestiges archéologiques, magnifiquement préservés depuis des centaines d'années. Il suffit de flâner aujourd'hui dans la vieille ville d'Acre pour s'imprégner de la culture ottomane, grâce au degré inhabituel de préservation de ce style de vie dans l'enceinte de la ville et à sa situation géographique, et cela en dépit du fait que l'évolution des conditions socio-économiques ait provoqué un exode massif des classes les plus aisées.

Critère iii

Acre est un exemple de peuplement et d'utilisation des sols par un grand nombre de gens par des moyens militaires, dans un objectif religieux précis. En fait, ce peuplement n'avait pas pour cible la ville elle-même, qui n'était qu'un marche-pied vers Jérusalem. C'est pourquoi Acre présentait à la fois les aspects d'une ville de garnison et ceux d'une ville étape. Cette forme de peuplement, s'inscrivant dans un processus historique sur un bref laps de temps, est unique.

Les Croisés créèrent sur cette terre une nouvelle culture, qui ne cherchait ni à perpétuer son influence sur la culture locale, ni à absorber l'influence de cette dernière. Ainsi, l'Acre des Croisés cessa d'exister dès sa prise par les Mamelouks et la fin des Croisades. Le mode de vie particulier en vigueur jusqu'à cette date cessa brusquement d'exister.

Critère v

Acre est directement liée à plusieurs événements mondiaux historiques, ainsi qu'au bahaïsme.

En 1189, les Croisés, menés par le roi Guy de Lusignan, assiégèrent Acre : une opération qui dura deux ans et resta sans rivale dans les contes des guerres médiévales, dans le monde chrétien comme dans le monde musulman. Saladin, Richard Cœur de Lion et Philippe II prirent tous part à la guerre, et Acre se rendit aux forces croisées le 12 juillet 1191. Elle connut alors son âge d'or, en qualité de capitale du second royaume franc, de 1191 à 1291. Elle se dressait à la jonction de routes internationales, et était un important centre commercial entre l'Europe et l'Asie. En 1291, la ville fut finalement conquise par les musulmans, et systématiquement détruite sur les ordres du sultan al-Ashraf.

En 1799, Acre se tailla une renommée mondiale, car l'armée de Napoléon, après un long siège, ne parvint pas à la prendre. Les défenseurs de la cité, avec l'aide active des Anglais, parvinrent à repousser les forces françaises et à les forcer à se retirer. Le « Tell d'Akko », jadis nommé « colline du roi Richard », est rebaptisé « Tell de Napoléon ». L'échec du siège d'Acre marque un tournant décisif dans le règne de Napoléon.

En 1868, Bahá'ulláh arriva à Acre, prisonnier de l'empire ottoman. Il y passa les 24 dernières années de sa vie, d'abord emprisonné dans la forteresse de la ville, puis assigné à résidence dans un petit bâtiment de la vieille ville. C'est durant son séjour à Acre que Bahá'ulláh écrit son œuvre majeure, celle qui énonce les lois et préceptes suivis par les adeptes du bahaïsme. Il fut libéré vers la fin

de l'année 1870 et s'en fut vivre sur une propriété proche, en dehors de l'enceinte de la ville. Il y mourut en 1892. Sa dépouille y est enterrée, et sa tombe demeure aujourd'hui encore un lieu saint de pèlerinage pour le bahaïsme.

Pendant le mandat britannique en Palestine, neuf résistants combattant pour la liberté furent exécutés dans la salle des potences, une partie de la prison britannique occupant la citadelle.

Critère vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

Dans l'Antiquité, Acre se dressait sur le Tell d'Akko (ou Tell El Fukhar), à 2,5 km environ à l'est de la vieille ville. Le peuplement de la colline semble avoir commencé au début de l'âge du bronze (vers 3000 avant notre ère). Aux alentours de 1900 avant notre ère, la ville est fortifiée au moyen d'un haut rempart de terre, doté d'une porte de briques orientée vers la mer. Lorsque les Israélites conquièrent la terre de Canaan, Acre est une des villes attribuée à la tribu d'Asher. Dans les siècles qui suivent, elle passe sous le contrôle des Assyriens au IXe siècle avant notre ère, puis devient une ville phénicienne entre le VIe et le IVe siècle avant notre ère sous la domination perse. Suite à la conquête de la région dans son ensemble par Alexandre le Grand et à sa mort prématurée, la région autour d'Acre est d'abord dirigée par la dynastie hellénistique des Ptolémée d'Égypte puis par les Séleucides de Syrie.

La ville actuelle est fondée sur la péninsule au début de la période (IIIe-IIe siècles avant notre ère) et baptisée Ptolémaïs Antioche, du nom de son fondateur, Ptolémée II, roi d'Égypte. Il subsiste de cette période des traces de fortifications, un mur et une tour. Acre, de par sa position stratégique et son port naturel, devient un centre international de commerce.

Ayant fait partie pendant une courte période du royaume des Asmonéens au Ier siècle avant notre ère, la ville tombe aux mains des Romains en 63 avant notre ère et est intégrée à la province de Syrie ; elle se voit accordée le statut de *colonia*. Les premiers pèlerins chrétiens traversent Acre pour se rendre à Jérusalem. En 330, à la période byzantine, cette région passe sous le contrôle de l'empire romain. C'est une ère d'expansion économique et démographique, qui voit s'ériger des centaines d'églises et de monastères partout en Terre Sainte. Les grandes villes s'agrandissent encore et sont encerclées de nouveaux systèmes de fortifications ; quant à Acre, elle conserve son statut de principal port de la région.

Au début de la période arabe (638–1099), alors que la ville, qui a retrouvé son nom originel d'Akko, est intégrée au Califat du Caire, nombre des cités du pays sont abandonnées et détruites. L'importance d'Acre en tant que port international décroît, et les limites de la ville sont révisées afin d'inclure plusieurs quartiers autour du port, où stationne une flotte musulmane. La reprise économique d'Acre prend son essor aux Xe et XIe siècles ; le port et les remparts de la ville sont reconstruits.

La période croisée d'Acre commence en 1104, cinq ans après la chute de Jérusalem. Baudouin Ier, roi de Jérusalem, et la flotte commerciale génoise s'associent pour assiéger Acre depuis la terre et la mer, jusqu'à ce que la ville tombe aux mains des Croisés. Un nouveau modèle particulier de peuplement évolue alors, caractérisé par des quartiers bien définis et autonomes. Le roi s'installe dans le quartier nord de la ville, où il construit un palais fortifié.

Les marchands génois, vénitiens et pisans bâtissent des quartiers autonomes à proximité du port. Par ailleurs, les ordres militaires s'installent non loin – les Hospitaliers au nord de la ville et à l'ouest du palais, les Templiers au sud-ouest de la ville, et les chevaliers teutoniques près de la muraille orientale. Les autres quartiers importants sont ceux du Patriarche (où fut construite l'église de la Sainte-Croix, principale cathédrale d'Acre), des marchands français (le quartier provençal) et des marchands anglais. Des marchands musulmans et juifs s'installent également dans la ville.

Beaucoup d'édifices publics sont érigés – bâtiments fortifiés, églises, bains publics, boulangeries, cours et hôtels pour les pèlerins et les marchands, halles de marché – mais aussi des résidences privées. Pendant les deux siècles qu'elle passe sous la houlette des Croisés, Acre se transforme en une ville commerciale riche et prospère. Mieux que toute autre, elle symbolise les échanges entre les cultures orientale et occidentale.

En 1187, après la débâcle de Hattin et la destruction de l'armée des Croisés, les Musulmans conquièrent l'ensemble des terres des Croisés, et Acre leur appartient pendant quatre ans. Ce n'est qu'en 1191 que la Troisième Croisade, menée par Richard Cœur de Lion, aboutit à la reconquête d'Acre et des régions côtières attenantes. Un second royaume franc est instauré : Acre en est la capitale, car les Croisés n'ont pu reprendre Jérusalem.

De 1191 à 1291, le deuxième royaume des Croisés étend ses frontières. De nouveaux quartiers sont construits, tels Monmizar, au nord, et Acre est dotée d'un nouveau double rempart. D'autres palais, églises et bâtiments publics sont érigés, à une époque où, en Occident, on passe du style roman au gothique : une évolution du style reflétée à Acre, où de récentes fouilles ont révélé des bâtiments illustrant la transition entre les deux styles et l'établissement du style gothique au XIIIe siècle.

La période mamelouke (du nom des souverains musulmans d'Égypte) commence en 1291 avec la conquête d'Acre et se poursuit jusqu'en 1517. Acre fait partie du territoire mamelouk de Gaza. La ville est détruite et totalement désertée ; seuls subsistent quelques bâtiments autour du port.

À la période ottomane (1517–1917), les pèlerins et les marchands qui visitent Acre aux XVI^e et XVII^e siècles la décrivent comme une ville fantôme, où se dressent encore quelques rares structures de l'époque des Croisés, certaines émergeant de la terre, d'autres enfouies. La reconstruction ne commence qu'au milieu du XVIII^e siècle, sous Daher El Amar, qui rénove le port, y installe officiels et marchands, se fait bâtir un palais et reconstruit les fortifications.

L'érection de l'Acre ottomane aux XVIII^e et XIX^e siècles enterre les vestiges de la cité des Croisés et, ainsi, les préserve. En 1799, le nom d'Acre accède à la célébrité mondiale, lorsque Napoléon ne parvient à prendre la ville, alors sous l'égide du souverain turc Ahmed El Jazar, après un long siège.

Au XIX^e siècle, Acre jouit d'un renouveau de croissance économique. Des mosquées, des bains publics et des caravansérails sont construits. De riches marchands s'y installent, et construisent de grandes demeures dans le style néo-classique oriental de la fin du XIX^e siècle.

En 1868, Bahá'u'lláh, fondateur du bahaïsme, arrive à Acre, prisonnier de l'empire ottoman. Il y passera les 24 dernières années de sa vie, d'abord emprisonné dans la forteresse de la ville, puis assigné à résidence dans un petit bâtiment de la vieille ville. C'est durant son séjour à Acre que Bahá'u'lláh écrit son œuvre majeure, celle qui énonce les lois et préceptes suivis par les adeptes du bahaïsme. Il est libéré vers la fin de l'année 1870 et s'en va vivre sur une propriété proche, en dehors de l'enceinte de la ville. Il y meurt en 1892. Sa dépouille y est enterrée, et sa tombe demeure aujourd'hui encore un lieu saint de pèlerinage pour les adeptes du bahaïsme.

Après la prise d'Acre en 1918 et le mandat de la Ligue des Nations qui leur donne le contrôle de la Palestine, les Britanniques transforment la forteresse en prison. Plusieurs éminents colons juifs y sont emprisonnés, et des pendaisons y ont lieu. Les Britanniques étendent la ville au-delà des murailles, construisant des habitations et des bâtiments administratifs. Toutefois, ils ne font rien pour altérer le tissu de vie dans l'enceinte de la vieille ville. Le port tombe en désaffection lorsque le port de Haïfa, plus moderne, le supplante.

Après l'indépendance d'Israël en mai 1948, seuls quelques résidents musulmans demeurent dans la vieille ville, mais après la fin de la lutte, beaucoup d'Arabes palestiniens venus d'autres villes arrivent pour s'installer dans les vieux quartiers, tandis que les Juifs s'installent en grand nombre dans les nouveaux. Actuellement, les cinq mille habitants de la cité fortifiée sont exclusivement arabes, avec quelques 80 % venus d'autres régions d'Israël.

Description

La ville bâtie se compose de deux niveaux :

La ville des Croisés, dont il ne reste principalement que des vestiges souterrains partiellement mis à jour et dans un très bon état de conservation – remparts, quartiers (Hospitalier, génois, pisan, vénitien, *Burgus Novos*, etc.), des voies à ciel ouvert et couvertes, des

monuments, des tunnels de drainage, des systèmes de passages secrets, des échoppes et des habitations.

La ville ottomane, érigée sur les ruines de la ville croisée, utilisant les structures antérieures comme fondations et aidant ainsi à préserver les vestiges et le tracé de la ville. La ville ottomane se caractérise par ses allées étroites, ses monuments et ses logements innocents dotés d'une cour intérieure.

Le système de fortifications, qui comprend les remparts, les portes, les tours et les douves. Les murailles sont construites en plusieurs étapes entre 1750 et 1840. Elles incluent les vestiges de la muraille Daher-El-Umar (construite en 1750–1751) et sa porte du Lion, la muraille El-Jazar, et les portes de la ville (la porte de la Terre, construite par El Jazar, la porte de la Mer, et deux entrées dans les murs du nord ouvertes en 1910).

Deux éléments du *système d'approvisionnement* en eau subsistent : les vestiges de l'aqueduc, construit par Daher el Umar ou par El Jazar, qui apportait de l'eau depuis la fontaine Kabri jusqu'à la ville et alimentait les bains et la fontaine publics, et un réservoir à cinq voûtes en berceau ottomanes.

On compte plusieurs *tombeaux de cheikhs et cimetières* dignes d'intérêt, notamment le tombeau de Nebi Tzalah dans le cimetière proche de la muraille orientale, celui du cheikh Yanis dans une salle du mur méridional du Jabhane, face la mosquée Jazar, le tombeau du cheikh Ana'am, construit en 1807–1808 par Suliman Pesha, le tombeau du cheikh Az A-dean au nord de la muraille donnant sur la mer (traditionnellement considéré comme le tombeau de Daher El-Amar), et trois cimetières - le Muzoleom, un cimetière derrière Hann-Shuni et le cimetière de l'église Saint-Georges.

Acre compte quatre *églises* historiques : l'église Saint-Jean, bâtie en 1737 par les franciscains, probablement sur l'ancienne église croisée Saint-André, et aujourd'hui utilisée par la communauté catholique romaine, l'église maronite, l'église Saint-André, apparemment érigée sur l'ancienne église croisée Sainte-Anne et aujourd'hui utilisée par l'église grecque-melkite catholique, et l'église Saint-Georges, l'une des plus anciennes d'Acre, et mentionnée dans une description rédigée par des pèlerins au XVII^e siècle comme l'église Saint-Nicolas (elle est construite sur des voûtes d'arêtes de l'époque des croisades, ce qui correspond à la description de l'église Sainte-Laurence).

On dénombre huit *mosquées* dans la vieille ville d'Acre proposée pour inscription. La mosquée El-Jazar, bâtie en 1781 par El-Jazar sur les vestiges de la cathédrale de la Sainte-Croix, est l'une des plus importantes mosquées du pays. Elle abrite des institutions religieuses et une bibliothèque célèbre ; El-Jazar, Suliman Pesha et leurs familles sont enterrés dans la cour. La mosquée El-Zaituna fut construite en 1745 par Husain Abed Elhadi. Des vestiges sont incorporés à cette structure ; l'on croit qu'il s'agit de ceux de l'église des Hospitaliers. Quant à la mosquée Snan-Basha, elle fut bâtie en 1806–1807 par Suliman Pesha au-dessus des ruines de la mosquée édifée par Snan-Basha au XVI^e siècle. La mosquée Elmualic était à l'origine une synagogue de la communauté juive d'Acre,

et fut transformée en mosquée par Dahar El-Amar en 1746. A l'instar de la plupart des mosquées d'Acre, elle se dresse sur les vestiges d'édifices des croisés : c'est aussi le cas des mosquées A-Ramal (1704) et A-Magdala (1710). La mosquée Shazalia fut construite en 1862 par le cheikh Ali Nur A-Dean El-Yasruti, fondateur du culte Shazalia, dont le corps et ceux de sa famille sont enterrés à proximité. La mosquée El Burg, située près du rempart, au niveau de la porte du Lion, est également importante.

Les deux *bains publics* sont d'autres exemples superbes de l'architecture islamique à Acre : le grand hammam El-Basha, construit par El-Jazar au XVIIIe siècle, apparemment sur d'anciens bains publics, et le petit hammam construit par Dahar El-Amar au XVIIIe siècle, et utilisé sans interruption jusque dans les années 1940.

Parmi les *khans* historiques (caravansérails) figurent Khan El Umdan, bâti en 1784 par El-Jazar, Khan El-Farang', construit au XVIe siècle par des marchands français dans la cour centrale du quartier vénitien de la période des croisades, Khan A-Shauardee, érigé au XVIIIe siècle par Dahar El-Amar, Burg' El-Sultan, une tour de croisés, reconstruite par les Mamelouks et plus tard incorporée au khan, le Khan des Ânes, construit en 1810 et détruit par une explosion dans un dépôt de munitions, et le Khan A-Shune, érigé sous Dahar El-Amar sur les vestiges du quartier pisan.

Deux lieux saints du bahá'isme se trouvent également dans la vieille ville proposée pour inscription : la tour Jabotinsky et la maison Abud.

On y trouve aussi deux *marchés* : le bazar turc (marché El-Jazar) et le souk El-Abyad (le marché blanc) construit par Dahar El-Amar et reconstruit par Suliman Pasha en 1817, à la suite d'un incendie.

Le principal *bâtiment d'État* est la citadelle, palais des gouverneurs ottomans et prison pendant le mandat britannique. Elle fut construite sur la citadelle des Hospitaliers, qui comprend les salles des chevaliers, le Grand Munier, la crypte, la « Grand-Salle » et la cour. On pense que le séraï aurait fait office de palais de justice à l'époque ottomane.

Le tissu urbain de l'Acre contemporaine repose sur les facteurs essentiels suivants :

- La situation géographique d'Acre, dans une baie naturelle, a joué un grand rôle dans son développement en tant que ville portuaire. Son emplacement, sur une péninsule, et son inscription dans des limites définies par ses murailles et par la mer ont imposé un tissu urbain dense, trait caractéristique des villes médiévales.
- La ville des croisés était construite en quartiers bien définis.
- La ville ottomane, pour sa part, se mélangea aux vestiges des croisés, s'en servant comme de fondations. Elle se caractérise par ses blocs et bâtiments élevés autour de cours intérieures.

À première vue, les rues sinueuses et les pâtés de maisons d'Acre semblent n'avoir suivi aucun plan : il est difficile de percevoir un agencement particulier dans la disposition de la ville. Elle a pourtant été soigneusement pensée : elle s'organise autour de deux hiérarchies complémentaires, celle des zones de transit et celles des zones construites et pâtés de maisons.

Les zones construites se composent de quartiers, de pâtés de maisons, de bâtiments individuels et d'appartements. Les complexes d'appartements forment des blocs organisés autour de cours intérieures, se regroupant ensuite en blocs plus importants puis en quartiers.

La limite de chaque composant construit de la ville est définie par des murs.

- Au niveau de la ville, par les remparts fortifiés qui entourent la vieille ville entière, la séparant et la coupant de l'extérieur.
- Au niveau des pâtés de maisons, par des bandeaux de pierre ininterrompus au niveau du sol, qui constituent un « mur ».
- Au niveau des blocs supérieurs, par la formation des cours intérieures.

Acre a pour caractéristique urbaine d'être tournée vers l'intérieur, reflétant le rôle du foyer dans la société musulmane traditionnelle. Les façades des édifices servent à séparer le foyer de la rue, et ainsi à protéger ses habitants. Les étages supérieurs sont plus récents et reflètent clairement l'influence occidentale : moins fermés et confinés, ils sont dotés de grandes fenêtres panoramiques et de balcons.

Les zones de transit sont elles aussi organisées selon un certain principe hiérarchique, identique à celui que l'on trouve dans les zones construites – division et passage graduel :

- Artères principales entre les églises et les places publiques de la ville, et voie périphérique parallèle aux remparts.
- Allées menant des artères principales aux zones construites d'habitations et allées circulaires encerclant les blocs.
- Allées secondaires en cul-de-sac qui s'achèvent dans les blocs, allant habituellement jusqu'aux cours intérieures et assurant parfois la liaison avec une autre artère.

Les grands blocs s'organisent autour de cours intérieures, donnant ainsi l'impression, vus de l'extérieur, de former un tissu très dense et très fermé. À l'intérieur, les cours forment un espace intime qui donnent accès à l'air frais et à la lumière du soleil. Elles peuvent être de styles divers : en rez-de-chaussée, à ciel ouvert ou couvertes, en terrasse sur les toits. Leurs rôles sont multiples : appartement ou habitation, noyau de plusieurs bâtiments regroupés en blocs, ou séparation entre blocs. Elles font partie des caractéristiques typologiques et morphologiques du tissu bâti de la ville.

Gestion et protection

Statut juridique

La vieille ville d'Acre est classée site antique aux termes des dispositions de la loi de 1978 sur les antiquités. L'article 29.a interdit les activités suivantes sans l'agrément préalable du directeur de l'autorité des Antiquités Israéliennes :

- construire, paver, ériger des installations, exploiter une carrière, une mine, forer, inonder, dégager des pierres, labourer, planter ou enterrer ;
- Jeter de la terre, du fumier, des déchets ou des ordures, y compris sur une propriété adjacente ;
- Altérer ou réparer une antiquité située sur le site, ou y ajouter quoi que ce soit ;
- Démanteler une antiquité, l'enlever en partie ou la déplacer ;
- Écrire, sculpter ou peindre ;
- Ériger des bâtiments ou des murs sur une propriété adjacente ;
- Réaliser une autre opération désignée par le directeur eu égard à un site donné.

Gestion

La propriété du bien se divise entre trois grands propriétaires : l'administration du territoire israélien (80 %), le *Wakf* musulman et les églises chrétiennes (15 %) et des propriétaires privés (5 %).

Suite à la fondation de *Old Acre Development Co. Ltd* (OADC) en 1983, un comité de direction de l'urbanisme a rédigé un nouveau plan directeur pour la vieille ville d'Acre entre 1993 et 2000. Celui-ci tient compte du patrimoine international d'Acre et des prescriptions de la loi de construction et d'urbanisme, tout en envisageant la possibilité de faire de la ville une attraction touristique.

Voici ses principales dispositions :

- Préservation du caractère particulier de la vieille ville d'Acre – valeurs culturelles, architecturales et esthétiques.
- Préservation du tissu physique, avec cependant adaptation au mode de vie moderne.
- Apport d'une solution aux habitants en matière de logement résidentiel, d'environnement, de services publics, d'infrastructure, d'emploi et d'implication dans le développement et l'urbanisme.
- Développement du tourisme en tant qu'activité économique principale d'Acre, de la Galilée occidentale, et de tout l'État d'Israël.
- Définition de l'usage autorisé pour chaque lot de terrain et bâtiment.

- Définition des priorités et de la distribution des ressources.

- Planification globale, tout en apportant des solutions à des programmes adéquats spécifiques au stade de la planification et de l'exécution.

- Apport d'une solution pour le cadre de planification – systèmes urbains tels que transport, infrastructures, signalisation, maintenance, gestion et préservation de l'environnement.

L'élaboration du plan a impliqué plusieurs études et enquêtes : étude de l'état des bâtiments, élaboration d'un plan de circulation, étude de la morphologie des maisons résidentielles, enquêtes sur les besoins potentiels des touristes et sur l'infrastructure de services (eau, électricité, etc.). Ce travail a abouti à l'identification d'un besoin urgent d'intervention et de certaines priorités.

Les instances dotées de pouvoirs de gestion aux termes du plan directeur sont les suivantes : la municipalité d'Acre, *Old Acre Development Company Ltd*, l'autorité des Antiquités Israéliennes (et son département de Conservation), et l'administration du Territoire Israélien (Autorité Nationale du Logement). La gestion du site est sous la responsabilité de l'OADC, organisme professionnel public spécialisé dans la gestion, l'économie et le marketing ; c'est aussi lui qui coordonne les activités des autres partenaires. Le département de Conservation de l'autorité des Antiquités Israéliennes, dont le personnel se compose d'architectes de conservation, d'ingénieurs, d'archéologues et de conservateurs spécialisés, est responsable de tous les travaux de conservation.

Les activités de suivi et de contrôle conduites en vertu du plan sont les suivantes :

- Inspection municipale aux fins de l'application de la loi sur la construction et l'urbanisme ;
- Inspection archéologique en vertu de la loi sur les antiquités (article 29.a) ;
- Inspection de la conservation ;
- Comité de direction de la conservation, composé de représentants des instances suivantes : département de la conservation de l'autorité des Antiquités Israéliennes, ingénieur de district, *Old Acre Development Company Ltd*, Autorité Nationale du Logement, architecte du plan directeur, architecte de district de l'administration du Territoire Israélien, plus un représentant de la communauté locale.
- Police touristique municipale.

La municipalité, l'autorité Nationale du Logement et le département de Conservation de l'autorité des Antiquités Israéliennes, tous représentés par des inspecteurs sur le terrain, se partagent le suivi quotidien des édifices de la vieille ville.

L'ICOMOS considère que ce plan et sa mise en œuvre remplissent les conditions concernant la planification de la gestion établies au paragraphe 24.b.ii des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Une approche programmée de la conservation de la vieille ville d'Acre a vu le jour dans les années 1990. La première étude des bâtiments a été réalisée sous le mandat britannique. Une étude approfondie, réalisée en 1962, a servi de base au premier plan directeur. À partir de 1993, une nouvelle série d'études des bâtiments individuels, monuments et blocs ont abouti à la rédaction de plusieurs manuels techniques conçus pour donner aux architectes, aux ingénieurs, aux institutions et aux particuliers des solutions pratiques portant sur des aspects spécifiques de la conservation et de la restauration des édifices. Sur beaucoup des principaux bâtiments, les travaux de restauration et de conservation s'accompagnent de fouilles scientifiques, qui révèlent les nombreuses facettes de la cité des croisés.

Actuellement, les quartiers résidentiels de la vieille ville présentent peu de signes extérieurs de l'effort de conservation mis en œuvre sur les huit dernières années. En effet, les façades de nombre des bâtiments sont en piètre état, et l'on peut observer des preuves accablantes de l'utilisation de matériaux inadéquats. La surface de beaucoup des petites rues et des espaces ouverts est mal entretenue. Partout sur les façades et les trottoirs court une profusion de câbles et autres éléments infrastructurels.

Les apparences sont cependant quelque peu trompeuses. Les études initiales montrent en effet qu'une grande partie des bâtiments étaient dans un état de délabrement avancé, à tel point qu'ils étaient en danger et que des travaux de consolidation s'imposaient d'urgence. Les travaux structurels intérieurs ont été menés à bien, tout comme la pose de conduites souterraines pour l'électricité, le téléphone et autres services.

Pour la prochaine phase de conservation et de réhabilitation, un projet pilote dans une zone résidentielle traditionnelle a été sélectionné. Les travaux dans le quartier sont en cours ; une approche globale plutôt que fragmentaire, ciblant les structures individuelles, a été adoptée.

Les fouilles de la ville des croisés sous la ville ottomane se poursuivent. Plusieurs solutions novatrices en matière d'ingénierie civile ont été mises au point pour stabiliser les zones mises à jour et permettre la poursuite de l'exploration.

Authenticité et intégrité

Deux périodes historiques ont façonné le visage d'Acre tel qu'on le connaît aujourd'hui : la période des croisades et la période ottomane. La nature particulière de l'évolution de la ville a permis de préserver son authenticité, ainsi que les valeurs fondamentales de chacune des deux périodes et de la ville en général.

L'Acre des croisés est aujourd'hui presque entièrement souterraine, et n'a commencé que récemment à être mise au jour. Les vestiges bien préservés incluent de larges portions du tissu urbain et des bâtiments parfaitement intacts – murs, quartiers, rues, allées, forteresses, édifices publics ou religieux, habitations et échoppes, ainsi que l'infrastructure souterraine, les détails architecturaux, les plâtres d'origine et la maçonnerie. Les plans de construction sont clairement identifiables ; les techniques et matériaux de construction peuvent être déterminés avec précision.

La ville ottomane a été construite sur la ville des croisés et a pris la forme d'un système urbain d'allées, de cours et de places, reflet des valeurs de la société musulmane. Les conditions géographiques qui ont déterminé son développement, de même que sa structure socio-économique, ont conservé l'intégrité d'Acre en tant que ville essentiellement ottomane, sans changements notables aux XIXe et XXe siècles.

Acre a conservé son caractère de ville portuaire, mélangeant édifices publics, caravansérails (*khans*) et bâtiments religieux aux côtés de marchés, de petites échoppes et de grands quartiers résidentiels, avec un port actif qui demeure une source de revenus et une porte d'entrée dans la ville. La plus grande partie des bâtiments d'Acre ont conservé la forme qui était la leur à l'époque de leur construction, avec peu d'altérations sur les 150-300 dernières années. L'Acre ottomane existe au sein d'une bulle architecturale/sociale où se rencontrent l'Orient et l'Occident.

On peut donc en conclure qu'Acre satisfait tous les critères concernant l'intégrité et la fiabilité des sources d'information exprimés dans le document de Nara et requis par le paragraphe 24.b.i des *Orientations*.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Acre en février 2001. Le Comité scientifique international pour les villes et villages historiques de l'ICOMOS (CIVVIH) a également fourni une évaluation de la « valeur universelle exceptionnelle » du bien proposé pour inscription.

Caractéristiques

Acre est un exemple magnifiquement préservé de ville fortifiée à l'intérêt historique tout particulier. Elle joue un rôle prépondérant à l'époque des Croisades en Terre Sainte, tout d'abord comme port principal puis comme capitale du second royaume de Jérusalem, pendant un siècle. Après une longue période de déclin, durant laquelle elle n'en demeura pas moins le principal port d'arrivée pour les pèlerins chrétiens se rendant à Jérusalem, elle s'épanouit à nouveau au XVIIIe siècle, en qualité de capitale de l'Empire ottoman dans la région. Son parcours historique lui confère un caractère unique, en ce que d'importants vestiges de la ville des croisés sont préservés, virtuellement intacts, sous la ville musulmane typique d'aujourd'hui, et ont récemment été mis au jour par des fouilles scientifiques.

Analyse comparative

Il existe trois villes méditerranéennes susceptibles d'être, avec raison, comparées à Acre : en Grèce, Rhodes (déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial), à Chypre, Famagouste (Magussa), et au Liban, Sidon. L'histoire de ces trois villes est longue, et les périodes pertinentes, pour la comparaison, commencent à l'époque des croisades.

Rhodes fut fondée après l'expulsion des croisés de Terre Sainte, et appartenait exclusivement à l'ordre de Saint-Jean (Hospitaliers). À l'inverse, Acre fut fondée à l'apogée des Croisades ; elle devint la capitale du royaume des croisés, ses habitants représentant tous les ordres des croisés, reflet de l'histoire des croisades en Terre Sainte.

La Rhodes contemporaine est plus une ville européenne médiévale qu'Acre, laquelle, sous, sa forme actuelle, est ottomane. Elle n'a également subi aucun projet de restauration majeur au XXe siècle.

Après la prise et la destruction partielle d'Acre, Famagouste hérita de sa place de principal port commercial de la région, quoiqu'elle n'ait jamais réussi à rivaliser avec Acre : jamais elle ne connut la même importance, ni n'atteignit le degré de développement qui était celui d'Acre à son apogée. Famagouste représente essentiellement une ville construite pendant le retrait des croisés. De plus, elle ne faisait pas partie de l'itinéraire des pèlerinages en Terre Sainte. À première vue toutefois, Famagouste ressemble à Acre : c'est elle aussi un exemple de cité portuaire ottomane ayant subi quelques changements. Mais il existe une différence fondamentale entre elles : la ville croisée de Famagouste n'est pas entièrement préservée sous la ville ottomane, mais mélangée à cette dernière.

Sidon était elle aussi une importante ville portuaire à l'époque des croisades, mais elle n'était qu'une parmi d'autres, là où Acre était la capitale. Il reste aussi beaucoup moins de témoignages de la ville croisée à Sidon qu'à Acre.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Les plans fournis avec le dossier de proposition d'inscription ne font apparaître aucune zone tampon pour protéger la vieille ville d'Acre, comme l'exige le Comité du patrimoine mondial. Il convient d'en définir une et de promulguer des réglementations appropriées avant que le bien puisse être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le problème le plus sérieux auquel sont confrontés les responsables de la conservation et de la maintenance de la vieille ville est de nature sociale. En effet, l'on constate une absence quasi totale de fierté du patrimoine. Aujourd'hui, rares sont les habitants qui ont des liens familiaux avec la ville, et ils ne s'identifient pas à celle-ci. De surcroît, beaucoup des habitants sont au chômage ou mal payés, et n'ont donc pas les moyens de vivre ailleurs. Dès que leur sort s'améliore, ils cherchent immédiatement un logement en dehors de la cité fortifiée, et ne se sentent donc tenus par aucune obligation de respect envers ce qui n'est pour eux qu'un lieu de résidence provisoire.

Les responsables de la vieille ville d'Acre ont donc fort à faire en matière d'éducation, afin d'enseigner aux habitants qu'ils vivent dans une ville dotée d'un riche passé et patrimoine. Les efforts déjà faits sur les deux ou trois dernières années, depuis que l'on sait qu'Acre figure sur la liste indicative d'Israël, doivent être maintenus et intensifiés. Le programme éducatif devrait être accompagné d'un programme social intensif dont l'objectif serait d'améliorer la qualité de vie des habitants d'Acre.

La recommandation de l'ICOMOS, que cette proposition d'inscription soit renvoyée à l'État partie, en demandant la définition et la mise en place de la protection réglementaire d'une zone tampon adéquate ainsi que l'apport d'informations concernant des projets pédagogiques et sociaux, existants et envisagés, relatifs à la protection et à la conservation du patrimoine, a été soutenue par le Bureau à sa réunion de juin 2001.

L'État partie a fourni ces informations le 28 septembre et elles répondent tout à fait aux exigences du Bureau et de l'ICOMOS.

Brève description

Le paysage urbain de la ville portuaire fortifiée d'Acre est typique de la perception islamique de la conception urbaine, avec des rues étroites et sinueuses, de magnifiques bâtiments publics et de belles demeures. En dessous, presque intacts, se trouvent les vestiges de son ancêtre, la ville croisée, révélée par des fouilles archéologiques.

Déclaration de valeur

Acre est exceptionnelle en ce que, sous son visage actuel de ville fortifiée à l'architecture islamique typique reposent les vestiges d'une ville médiévale quasi intacte, bâtie sur le modèle européen. Elle représente un témoignage matériel exceptionnel du royaume que les croisés établirent en Terre Sainte aux XIIIe-XIVe siècles, ainsi que de l'Empire ottoman des XVIIIe et XIXe siècles.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et v* :

Critère ii Acre est une ville historique exceptionnelle, en ce qu'elle préserve d'importants vestiges de ses édifices croisés médiévaux sous la ville fortifiée musulmane actuelle, qui date des XVIIIe et XIXe siècles.

Critère iii Les vestiges de l'Acre des Croisés, à la fois au-dessus et en deçà du niveau actuel des rues, offrent un aperçu unique du tracé et des structures de la capitale du royaume croisé médiéval de Jérusalem.

Critère v L'Acre actuelle est un important exemple de ville ottomane fortifiée, avec des composantes urbaines typiques, telles la citadelle, des mosquées, des *khans* et des bains publics bien préservés, partiellement construits sur les structures sous-jacentes des Croisés.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie, en demandant la définition et la mise en place de la protection réglementaire d'une zone tampon adéquate. L'État partie devrait aussi fournir des informations au sujet des projets d'éducation et sociaux, existants et envisagés, relatifs à la protection et à la conservation du patrimoine.

ICOMOS, november 2001
révisée février 2002